Nobl'habitat

Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat
et de Renouvellement Urbain.

Bénéficiez d'un accompagnement royal !

Subventions / Appui technique / Conseils

©Milivoj-Kuhar

Nobl'habitat, une double ambition : conforter l'attractivité du territoire et améliorer les conditions de vie de ses habitants

Avec Nobl'habitat, opération programmée de l'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain lancée le 4 novembre 2019, la Communauté de Communes se dote d'un nouvel outil permettant de conforter l'attractivité du territoire et d'améliorer les conditions de vie de ses habitants. Initiée par la Communauté de Communes, elle réunit un large partenariat (Etat, Anah, Communes, Action Logement, Banque des Territoires, Procivis Nouvelle-Aquitaine, Fondation Abbé Pierre) en faveur de l'amélioration des logements du territoire. Ce dispositif qui va durer 5 ans, est une véritable opportunité pour les propriétaires occupants et bailleurs de bénéficier d'un accompagnement technique, administratif et financier pour la réalisation de travaux dans leur logement.

La Communauté de communes a confié l'animation de ce programme à SOLIHA Limousin. Cette assistance gratuite et personnalisée permettra aux propriétaires de définir un projet en adéquation avec leurs besoins et leurs moyens financiers et d'optimiser son financement grâce aux aides mises en œuvre.

Agir pour le bien-être des habitants

Avec Nobl'habitat, la Communauté de Communes poursuit son engagement en faveur :

- de l'amélioration de la qualité de vie de ses habitants,

- de l'attractivité du territoire et notamment de ses centres- bourgs,

- du soutien à l'activité des entreprises locales du bâtiment,

- et de la réduction de l'impact écologique et économique des consommations énergétiques des logements.

Pour quels types de travaux ?

Pour les travaux de rénovation énergétique (isolation, chauffage, menuiseries...), les travaux d'adaptation permettant le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées et les travaux de réhabilitation globale des logements dégradés sur l'ensemble du territoire communautaire, ainsi que la réhabilitation de logements à destination locative et le ravalement des façades sur les centres-bourgs de Saint-Léonard de Noblat, Saint-Paul et Sauviat sur Vige.

Comment se déroule l'accompagnement dans le cadre de l'OPAH-RU ?

1/ l'étude du pré-projet : l'équipe SOLIHA étudie les conditions de recevabilité de votre projet et vous déterminez ensemble une date de visite à domicile par un technicien SOLIHA.

2/ La visite technique : le technicien SOLIHA réalise un état des lieux de votre logement. Il établit avec vous un programme de travaux pertinent techniquement et financièrement.

3/ Les subventions : vous validez avec SOLIHA le programme de travaux et le plan de financement. Puis SOLIHA dépose votre dossier auprès des financeurs.

4/ Les accords : Les financeurs instruisent votre dossier et le valide pour pouvoir lancer les travaux.

5/ Les travaux : Votre chantier est lancé. Une visite de fin de travaux est réalisée par l'équipe SOLIHA pour vérifier le bon déroulement et la finalisation de celui-ci. Le paiement du solde des aides est réalisé par les financeurs.

Des chiffres parlants

12 communes
concernées par l'OPAH-RU

55 % des propriétaires
éligibles aux aides financières

6,5 millions d'euros
de travaux prévus

1 opérateur
SOLIHA Limousin

3 millions d'euros d'aides de l'Etat prévues pour l'opération.

Pour plus d'informations,

- Contactez l'opérateur SOLIHA Limousin au 05 55 10 70 17

- Contactez la Communauté de Communes de Noblat au 05 87 22 99 00 ou votre mairie

- Rendez-vous www.ccnoblat.fr